

Commission de la sécurité publique

**ÉTUDE DU PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN
SÉCURITÉ INCENDIE POUR L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL**

RAPPORT DE CONSULTATION ET RECOMMANDATIONS

Rapport déposé au conseil d'agglomération

Le vingt-huit mai 2008

Montréal 

Services des affaires corporatives
Direction du greffe
Division du soutien aux commissions et suivi
275, rue Notre-Dame Est - bureau R.134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Président

*M. Claude Dauphin
Vice-président du comité
exécutif
Maire
Arrondissement de Lachine*

Vice-présidente

*Mme Vera Danyluk
Mairesse
Ville de Mont-Royal*

Membres

*Mme Patricia Bittar
Conseillère de ville
Arrondissement de Saint-
Laurent*

*M. Jean-Marc Gibeau
Conseiller de ville
Arrondissement de
Montréal-Nord*

*M. Anthony Housefather
Maire
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Marc Touchette
Conseiller d'arrondissement
Arrondissement de Verdun*

*M. Samir Rizkalla
Représentant du
gouvernement du Québec*

Montréal, le 28 mai 2008

Monsieur Claude Trudel
Président d'assemblée
Conseil d'agglomération

Monsieur le président,

Conformément au *Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération* (06-024) et en réponse aux exigences de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., chapitre S-3.4), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur la sécurité publique, le rapport de la consultation publique sur le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président,

(original signé)

Claude Dauphin

Le secrétaire-rechercheur,

(original signé)

Nicole Paquette

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	4
INTRODUCTION	6
LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE	7
LE PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES	9
LA CONSULTATION AUPRÈS DES ÉLUS	13
LA CONSULTATION PUBLIQUE : INTERVENTIONS DES CITOYENS ET DES ORGANISMES	15
<i>L'ÉTUDE CONJOINTE SIM / APM</i>	15
<i>LA FERMETURE DE LA CASERNE 79</i>	17
<i>LA FUSION DES CASERNES 31 ET 41</i>	19
<i>LES PROGRAMMES DE PRÉVENTION</i>	23
CONCLUSION	25
RECOMMANDATIONS	26
ANNEXES	30
<i>LISTE DES PARTICIPANTS AUX SÉANCES DE CONSULTATION DES ÉLUS MUNICIPAUX</i>	30
<i>LISTE DES INTERVENANTS À LA SÉANCE PUBLIQUE DU 20 MARS 2008</i>	31
<i>LISTE DES MÉMOIRES DÉPOSÉS À LA COMMISSION</i>	31

AVANT-PROPOS

Affirmant sa volonté de protéger les personnes et les biens contre les incendies de toute nature, le gouvernement du Québec a adopté la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., chapitre S-3.4) en 2000. Cette loi énonce que les autorités régionales doivent se doter d'un schéma de couverture de risques en fonction du délai prescrit, et elle précise les villes, dont Montréal, pouvant être considérées comme des municipalités régionales de comté.

8. Les autorités régionales, à savoir les municipalités régionales de comté et l'Administration régionale Kativik, doivent, en liaison avec les municipalités locales qui en font partie et en conformité avec les orientations déterminées par le ministre, établir un schéma de couverture de risques fixant, pour tout leur territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre.

Autorités régionales.

Sont, à cette fin, assimilées à des autorités régionales les villes de Gatineau, Laval, Lévis, Longueuil, Mirabel, Montréal et Québec et toute autre municipalité qui pourra être désignée par le ministre, par le gouvernement ou par la loi.¹

La loi prévoit également, à l'article 18, la tenue d'une consultation publique.

Consultation.

18. Le projet de schéma est ensuite soumis à la consultation de la population du territoire de l'autorité régionale, au cours d'au moins une assemblée publique tenue par cette dernière, ainsi que des autorités régionales limitrophes.

Par ailleurs, la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4)² prévoit la création de la Commission de la sécurité publique de l'agglomération de Montréal, en détermine la composition et en définit, à l'article 73, la fonction :

« La commission a pour fonction d'étudier toute question touchant la sécurité publique et de faire au conseil les recommandations qu'elle juge appropriées. Elle

¹ http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/S_3_4/S3_4.html, Loi sur la sécurité incendie

² <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/home.php> Charte de la Ville de Montréal

exerce cette fonction soit à la demande du conseil ou du comité exécutif, soit de sa propre initiative. »

Par conséquent, la Commission de la sécurité publique a mené l'exercice de consultation auprès des élus et de la population sur le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal.

Le présent rapport vise donc à répondre aux exigences légales indiquées à l'article 20 de la loi à l'effet que le rapport de consultation fait partie des documents à soumettre au ministre de la Sécurité publique en vue de l'obtention de l'attestation de conformité à l'égard du schéma proposé.

INTRODUCTION

La Commission de la sécurité publique a lancé l'exercice de consultation en tenant, au printemps 2007, trois séances de consultation à l'intention des élus municipaux de l'agglomération de Montréal. La commission a également tenu une séance publique de consultation le 20 mars 2008. Ces séances de consultation ont permis de faire connaître en détail le schéma présenté par le directeur du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), M. Serge Tremblay, et d'entendre les préoccupations des élus, citoyennes, citoyens et organismes intéressés. Il est à noter que l'ensemble de l'exercice de consultation s'est déroulé à la suite de l'intégration des services incendie des municipalités qui, en 2002, ont formé la nouvelle Ville de Montréal ainsi que dans un contexte de renouvellement de la convention collective entre la Ville et l'association syndicale regroupant les pompiers de l'agglomération.

Plus d'une centaine de personnes ont participé aux séances de consultation et la commission a reçu deux mémoires. La commission tient à remercier Madame Catherine Sévigny, conseillère associée du maire à la culture, au centre-ville et au patrimoine et conseillère de l'arrondissement de Ville-Marie qui, jusqu'au 31 décembre 2007, était membre de la Commission de la sécurité publique et a ainsi participé activement aux travaux entourant le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE

La tenue d'une conférence de presse trois semaines avant la séance publique de consultation a permis à la population de prendre connaissance des éléments proposés au projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal et d'être informée des modalités de participation. Cet événement a été largement couvert par les médias montréalais.

Deux semaines avant l'assemblée publique, des avis précisant l'horaire et les modalités de participation ont paru dans deux grands quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone. L'assemblée a également été annoncée au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement, les hôtels de ville et sur le portail de la Ville. La documentation afférente au thème à l'étude a été rendue disponible, pour consultation, dans tous les lieux d'affichage des avis ainsi que sur le portail de la Ville.

Le président de la commission, M. Claude Dauphin, a fait parvenir une invitation, par courrier régulier ou courrier électronique, à plus de 700 personnes et représentants d'organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet à l'étude. Enfin, un communiqué de presse a été diffusé à tous les médias.

La consultation a de plus bénéficié d'une visibilité accrue en raison de la couverture médiatique offerte par l'Association des pompiers de Montréal qui, dans le cadre des actions entourant le processus de renouvellement de la convention collective de ce corps d'emploi, a fait paraître à quelques reprises des annonces publicitaires dans les quotidiens montréalais et a également diffusé un message à la radio, notamment sur les ondes de 98,5 FM, invitant les citoyennes et citoyens de l'agglomération à participer à la consultation du 20 mars.

Notons que la séance publique de la commission comportait une période de questions et commentaires réservée aux citoyens et que cette étude publique a nécessité dix séances de travail de la commission afin de préparer l'assemblée, analyser les interventions et formuler les recommandations. Durant ses travaux, la commission a pu compter sur la collaboration précieuse de l'équipe de direction du SIM.

Conformément au *Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération* (06-024), le présent document peut être consulté à la Division du soutien aux commissions et suivi de la Direction du greffe, bureau R-134 de l'hôtel de

ville (514 872-3770). Le présent rapport et les mémoires reçus par la commission peuvent également être consultés sur le portail ville.montreal.qc.ca/commissions.

LE PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

Les séances de consultation auprès des élus de même que la consultation publique du 20 mars furent l'occasion, pour le directeur du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), M. Serge Tremblay, de dresser le portrait du service et de présenter les principaux éléments du schéma. Pour les fins de la consultation, le SIM a rédigé une synthèse de la proposition de schéma de couverture de risques en sécurité incendie et a rendu disponible, sur demande et pour consultation, le document intégral comportant plus de 300 pages. Le lecteur intéressé pourra prendre connaissance de la synthèse sur le portail de la Ville www.ville.montreal.qc.ca/commissions ou du document complet en s'adressant à la secrétaire-recherchiste de la commission, à la Direction du greffe, 514 872-3770.

Desservant l'agglomération de Montréal, le SIM représente, en importance, le premier service de sécurité incendie au Québec et le deuxième au Canada. Son offre de services comprend :

- *2 300 employés pompiers comprenant les premiers répondants et des équipes spécialisées pour les sauvetages en hauteur, les sauvetages nautiques et sur glace, les sauvetages lourds et les sauvetages en rapport avec les matières dangereuses ;*
- *400 employés cadres, cols bleus, cols blancs et professionnels;*
- *66 casernes;*
- *142 véhicules d'intervention en service.*

En 2007, le budget du SIM s'élevait à 286 millions de dollars et le service réalise en moyenne plus de 50 000 interventions par année.

Bien que la *Loi sur la sécurité incendie* ait été adoptée par le gouvernement du Québec en juin 2000, ce n'est qu'en juin 2002 que la Ville de Montréal a été avisée de débiter, dès septembre 2002, la conception de son schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie. Depuis 2002, la Ville a dû toutefois demander à quatre reprises le report de la date de dépôt du schéma. Diverses raisons ont motivé ces demandes de report, parmi celles-ci mentionnons les défis reliés à l'intégration des 22 services d'incendie à la suite de la création de la nouvelle Ville de Montréal, le premier janvier 2002, et ceux découlant de la réorganisation municipale survenue le premier janvier

2006 sur l'île de Montréal.

Le schéma proposé permettra d'atteindre huit objectifs visés par les orientations ministérielles³. Ces objectifs sont les suivants :

- *la mise en œuvre d'approches et de mesures préventives;*
- *le déploiement d'une force de frappe permettant une intervention efficace dans le cas des bâtiments à risques faibles;*
- *le déploiement d'une force de frappe optimale pour toutes les autres catégories de risques;*
- *l'application de mesures adaptées d'autoprotection afin de compenser d'éventuelles lacunes d'intervention;*
- *le déploiement d'équipes spécialisées;*
- *l'utilisation optimale des ressources consacrées à la sécurité incendie;*
- *le recours au palier supra municipal (MRC);*
- *l'arrimage avec les ressources des partenaires suivants : Sécurité civile, Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), Gaz Métro et Hydro-Québec.*

Le SIM a développé la proposition de schéma de couverture de risques en fonction d'un modèle de gestion des risques d'incendie comportant 12 facteurs qui concourent à l'atteinte de ces objectifs. Ces facteurs sont regroupés sous les volets prévention, analyse de risques et intervention. Au projet de schéma, des programmes spécifiques sont ainsi proposés pour le volet prévention, ce sont :

- *l'évaluation et l'analyse des incidents;*
- *la réglementation municipale;*
- *les avertisseurs de fumée;*
- *l'inspection périodique des risques plus élevés;*
- *les activités de sensibilisation du public;*
- *la création d'un Commissariat aux incendies.*

La mise en oeuvre des actions du volet prévention nécessitera l'ajout de 83 personnes/année.

La présentation en séance publique comportait également une partie sur le volet

³ Ces huit objectifs sont détaillés à l'annexe 1 du document de base du schéma.

analyse de risques en incendie (nombre de décès, valeur des pertes matérielles et nombre d'incendies) pour les années 2002 à 2006. L'analyse démontre une zone de concentration au centre de l'agglomération pour laquelle on comptabilise 94,8 % des décès, 84,4 % des pertes matérielles et 83,8 % des incendies. On note de plus une corrélation entre l'incidence de ces événements et les revenus des ménages. Ainsi, plus de 80 % de ceux-ci surviennent dans les quartiers centraux et moins favorisés de l'île. On observe toutefois que 79 % des casernes et 78 % des pompiers desservent ces quartiers, répondant ainsi aux normes optimales en termes de temps de réponse. L'amélioration de la protection incendie dans cette zone s'appuie donc sur une hausse des actions préventives et d'éducation du public et la révision de certaines tactiques et moyens d'intervention au niveau opérationnel.

En ce qui concerne le volet intervention, il fut mentionné que le deuxième objectif des orientations ministérielles requiert le déploiement, pour une intervention relative à un bâtiment de risques faibles (catégorie 1), d'une force de frappe efficace de 10 pompiers en 10 minutes. Pour les autres catégories de risques (catégories 2, 3 et 4), le troisième objectif des orientations ministérielles requiert le déploiement d'une force de frappe optimale. C'est ainsi que l'ajout de 102 pompiers fut proposé au volet intervention afin de combler les besoins de manière plus adéquate.

En outre, le SIM a effectué une analyse comparative de la force de frappe en fonction de scénarios en 10 minutes, 11 minutes, 12 minutes et 13 minutes. Cette analyse démontre que le schéma proposé permettra d'offrir aux citoyens et citoyennes de l'agglomération de Montréal un niveau de protection supérieur aux exigences prévues par les orientations ministérielles.

Le SIM proposait donc les mesures d'optimisation suivantes :

- *Fermeture de la caserne 79 (Hampstead);*
- *Relocalisation de la caserne 63 (Dorval);*
- *Fusion des casernes 31 (Rosemont–La Petite-Patrie) et 41 (Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension) et construction d'une nouvelle caserne 41;*
- *Construction de nouvelles casernes aux extrémités de l'île : la 59, dans l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro, et la 32, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;*
- *Déplacement de véhicules :*
 - l'autopompe de la caserne 31 (Rosemont–La Petite-Patrie) à la caserne 63 (Dorval) et celle de la caserne 38 à la caserne 32, toutes deux dans Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

- l'appareil d'élévation de la caserne 75 (Outremont) à la caserne 67 (Île-des-Sœurs, arrondissement de Verdun)
- *Ajout de véhicules :*
 - Une autopompe à la caserne 56 (Île-Bizard–Sainte-Geneviève)
 - deux appareils d'élévation aux casernes 52 (Baie d'Urfé) et 18 (Montréal-Nord)
 - deux véhicules de protection de type 500 aux casernes 14 (Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles) et 65 (Lasalle)
 - deux camions citerne pour le secteur ouest de l'île aux casernes 51 (Sainte-Anne-de-Bellevue) et 59 (Pierrefonds–Roxboro)
- *Création d'un centre de formation satellite dans l'Ouest de l'île;*

Lors de la consultation, on évaluait qu'un total de 185 employés additionnels seraient requis pour la réalisation des volets prévention et intervention et on estimait que la mise en œuvre du schéma de couverture de risques nécessiterait des investissements au budget de fonctionnement et au budget d'immobilisation du SIM respectivement évalués à 21,9 millions de dollars et à 28,2 millions de dollars pour les cinq prochaines années.

LA CONSULTATION AUPRÈS DES ÉLUS

Au printemps 2007, le président de la Commission de la sécurité publique, M. Claude Dauphin, a invité tous les élus municipaux de l'agglomération de Montréal à participer à des séances de consultation organisées à leur intention. Trois séances ont eu lieu les 24 mai, 25 mai et 7 juin 2007 respectivement aux mairies des arrondissements de Saint-Laurent et Montréal-Nord et à la Maison du brasseur à Lachine. La première, le 24 mai, s'adressait aux élus du secteur Centre-Ouest, soit des arrondissements d'Ahuntsic–Cartierville, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, LaSalle, Outremont, Saint-Laurent, du Sud-Ouest, Verdun et des villes de Côte Saint-Luc, Hampstead, Montréal-Ouest, Mont-Royal et Westmount. La deuxième, le 25 mai, regroupait des élus du secteur Centre-Est formé des arrondissements d'Anjou, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, du Plateau-Mont-Royal, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Rosemont–La Petite-Patrie, Saint-Léonard, Ville-Marie, Villeray–St-Michel–Parc-Extension et de la Ville de Montréal-Est. La troisième et dernière, le 7 juin, s'adressait aux élus du secteur Ouest de l'agglomération formé des arrondissements de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Lachine et Pierrefonds–Roxboro et des villes de Baie-d'Urfé, Beaconsfield, Dollard-des-Ormeaux, Dorval–Île-Dorval, Kirkland, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue et Senneville. Si un élu ne pouvait se joindre à la séance dédiée à son secteur, il était invité à se joindre à un autre groupe.

Vingt-huit personnes ont participé aux trois séances de consultation offertes le printemps dernier. Parmi les interventions des élus, on retrouve surtout des questions d'éclaircissement. Ainsi, on veut en savoir davantage sur les aspects du schéma prescrits par le gouvernement du Québec dans la *Loi sur la sécurité incendie*, des questions sont également soulevées sur les statistiques du SIM et la catégorisation des risques à l'égard des immeubles et les équipements requis pour chacune d'entre elles.

Les élus sont également préoccupés par la norme relative de force de frappe de 10 pompiers en 10 minutes. Ils demandent si cette norme sera atteinte avec le scénario proposant l'ajout de 102 pompiers. Le fait que la loi exige que cette norme soit atteinte à 90 % les rassure. Ils s'intéressent ensuite aux coûts additionnels résultant de l'implantation du schéma, ces coûts sont à l'époque évalués, sur une période de cinq ans, à environ 25 millions de dollars pour le programme triennal d'immobilisations et à 20 millions de dollars, pour le budget d'opération. Par ailleurs, tel que prévu à l'article 47 de la *Loi sur la sécurité incendie*, l'application du plan de mise en œuvre du schéma confère l'exonération de poursuites à l'égard des mesures prévues au schéma de couverture de risques à la condition que celles-ci soient dûment réalisées.

Parmi les thèmes qui intéressent également les participants, soulignons qu'un élu demande des précisions sur le programme des premiers répondants et sur le sort réservé à une caserne locale. D'autres intervenants demandent d'accentuer les activités de prévention et souhaitent connaître la proportion des activités consacrées à la prévention. Un autre participant demande de tenir compte des particularités réglementaires des arrondissements et villes formant l'agglomération. On s'enquiert également des obligations réglementaires en rapport avec l'avertisseur de fumée.

La question du centre-ville est préoccupante pour certains élus qui constatent que le schéma ne prévoit aucun ajout pour les quartiers centraux densément peuplés et dont le bâti est ancien, ils demandent si le SIM prévoit un plan afin de remédier aux pertes de vie.

Les élus de l'Ouest de l'île sont intéressés par la localisation et la construction de certaines casernes. Ils sont également préoccupés par les activités de prévention et souhaitent que le SIM mette davantage l'accent sur cet aspect. Certains intervenants s'interrogent sur l'impact qu'aura l'adoption du schéma sur les primes d'assurances et ils s'informent de la durée du temps de réponse moyen. On veut savoir à quelle catégorie de risques appartient l'aéroport Pierre-Elliott Trudeau. Enfin, on mentionne la campagne médiatique menée par l'Association des pompiers de Montréal en faveur de l'embauche de 500 pompiers supplémentaires.

Globalement, les élus ayant participé aux trois séances de consultation sont à la fois satisfaits des réponses obtenues et tout à fait en accord avec le schéma qui leur a été proposé. À leur avis, ce schéma répond adéquatement aux exigences de la loi ainsi qu'aux besoins de l'agglomération. Le schéma permet d'accroître considérablement la couverture offerte à l'Est et à l'Ouest du territoire tout en respectant la capacité de payer des citoyennes et citoyens.

Plus de 80 personnes ont participé à la consultation publique. De celles-ci, plus de la moitié sont à l'emploi du SIM et membres de l'Association des pompiers de Montréal. En cours d'assemblée publique, quinze intervenants ont pris la parole et deux mémoires ont été adressés à la commission. Parmi les thèmes abordés par les élus, les citoyennes et citoyens et les représentants d'organismes, soulignons l'étude conjointe SIM/APM, la fermeture de la caserne 79, la fusion des casernes 31 et 41 et les programmes de prévention.

L'ÉTUDE CONJOINTE SIM / APM

Des quinze intervenants en séance publique, sept sont associés ou représentent l'Association des pompiers de Montréal (APM) et deux mémoires présentent leurs revendications concernant l'étude conjointe SIM/APM. Les mémoires font état des normes de la National Fire Protection Association (NFPA) notamment la 1710, relative à l'arrivée du premier véhicule et de quatre pompiers en cinq minutes pour un feu de structure. A leur avis, ces normes correspondent aux orientations ministérielles et leur application, évaluée par l'étude conjointe, nécessite la construction de 12 casernes et l'embauche de 500 pompiers. Leur argumentation s'appuie sur l'obligation d'offrir un service uniforme aux citoyennes et citoyens de l'agglomération, peu importe leur lieu de résidence et les caractéristiques de leur milieu de vie. Les autres interventions des pompiers concernent les déplacements et transferts de véhicules, une initiative qu'ils dénoncent car, à leur avis, le fait que les équipements soient relocalisés ailleurs s'effectue au détriment des quartiers centraux. Ils demandent que la Ville leur accorde les moyens de protéger adéquatement la population et veulent savoir comment la Ville expliquera aux citoyennes et citoyens des extrémités Est et Ouest de l'île les raisons pour lesquelles ils ne peuvent bénéficier du même temps de réponse que ceux qui résident sur le Plateau Mont-Royal. Enfin, un pompier demande à consulter le texte intégral du schéma et un autre veut savoir si la Commission de la sécurité publique tiendra d'autres séances de consultation sur le territoire de l'agglomération.

Durant l'assemblée, le directeur du SIM, M. Serge Tremblay a fait lecture d'une lettre de M. J. Gordon Routley concernant l'étude conjointe. Ingénieur de sécurité incendie, M. Routley a participé à titre d'expert à l'étude conjointe. Le contenu de sa lettre tend à démontrer les limites de cette étude. Par exemple, M. Routley rappelle que l'objectif de l'étude était d'élaborer un plan relatif à l'emplacement des casernes et au déploiement

des ressources conforme à la norme NFPA 1710 dont les exigences sont supérieures à celles des orientations du ministre de la Sécurité publique. Il indique que les outils informatiques utilisés pour réaliser l'étude ont été conçus par la firme Deccan, ajoutant que CADAnalyst permet d'évaluer la performance du système existant alors que FireADAM est un modèle mathématique servant à établir des projections de la performance future. Parmi les éléments permettant de remettre en question les résultats de cette étude, M. Routley mentionne les difficultés découlant de la collaboration patronale-syndicale restreignant la portée du projet et limitant les possibilités de modèles à étudier. De plus, l'équipe du projet a considéré un temps de préparation de 1,25 minute alors que la norme NFPA 1710 prévoit un temps d'une minute réduisant d'autant le temps de trajet estimé. Au niveau de la force de frappe, M. Routley estime que les besoins ont été extrapolés au-delà des exigences de la norme NFPA 1710 car, bien que non-requis, des critères particuliers furent élaborés pour les catégories de risques 2, 3 et 4. En outre, la norme NFPA 1710 prévoit qu'un service d'incendie doit répondre à 90 % des interventions sur son territoire à l'intérieur du temps de réponse prévu. L'équipe du projet d'étude conjointe a toutefois décidé d'appliquer cette norme de 90 % à chacun des arrondissements et chacune des municipalités reconstituées, sans égard à l'ensemble du territoire de l'agglomération.

M. Routley considère que le modèle informatique utilisé présente également certaines limites. À titre d'exemple, il souligne que le logiciel FireADAM permet de produire des projections théoriques quant à la performance future du système. Bien qu'il soit un outil de planification utile, ce logiciel ne permet pas de mesurer la performance car les calculs s'appuient sur un ensemble d'hypothèses, d'estimations et de prévisions accentuant les possibilités d'inexactitudes des calculs et du processus global. Ainsi, des données estimées quant à la vitesse et la distance ont permis de calculer des temps de réponse sans tenir compte des effets de la circulation, de la météo, des conditions routières, de l'heure ou des particularités du secteur. De plus, les données disponibles provenant des anciennes villes de banlieue se sont avérées beaucoup moins précises que les données de l'ancienne Ville de Montréal.

En conclusion, cet expert suggère à la commission de ne pas se fier aux résultats de l'étude conjointe basée sur un modèle informatique limité à l'emplacement des casernes et au déploiement des véhicules et qui ne tient pas compte de facteurs importants tels la densité urbaine, la démographie, les conditions socio-économiques, l'âge et la condition des immeubles, les programmes de prévention et les mesures d'autoprotection.

La commission souhaite rappeler que l'agglomération est densément peuplée et fortement urbanisée au centre de l'île alors que ses extrémités Est et Ouest correspondent davantage au profil de la banlieue et parfois même à celui d'un milieu rural et agricole. La commission rappelle également que la création de la nouvelle Ville

de Montréal, le 1^{er} janvier 2002, a permis d'améliorer considérablement la protection des citoyennes et citoyens résidant dans des secteurs moins bien desservis. Depuis 2002, trois casernes ont été construites : la 14 dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, la 56 dans l'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et la 52 à Baie-d'Urfé. Trois casernes ont fait l'objet de rénovations majeures, la 53 à Beaconsfield, la 54 à Kirkland et la 58, dans l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro. Le service a de plus procédé en 2006 à une révision opérationnelle du déploiement de quatre unités de protection de type 500 dans le but d'améliorer l'offre de services dans certains secteurs, notamment Pointe-Claire, Pierrefonds–Roxboro, Lachine et Verdun. À l'exception de la caserne 14, les interventions de la Ville depuis 2002 en regard de la construction ou rénovation de casernes et du déploiement de véhicules dans la partie Ouest de l'agglomération se sont faites dans le but d'accroître significativement le niveau de protection incendie des résidentes et résidents de cette partie du territoire.

La commission estime que les mesures proposées au schéma de couverture de risques en sécurité incendie permettront de poursuivre les actions de la Ville en vue d'assurer une protection adéquate des citoyennes et citoyens de l'agglomération.

LA FERMETURE DE LA CASERNE 79

Mme Bonnie Feigenbaum, conseillère municipale de la Ville de Hampstead, ainsi que deux citoyennes ont dénoncé la fermeture, depuis juin 2007, de la caserne 79. Elles déplorent que le schéma proposé recommande la fermeture définitive de cette caserne, Hampstead devenant ainsi la seule ville liée à ne pas être dotée d'une caserne. Elles déplorent que les citoyennes et citoyens de la Ville de Hampstead aient payé et paient encore pour des équipements aujourd'hui relocalisés ailleurs sur le territoire de l'agglomération. Ce qu'elles dénoncent le plus toutefois est la perte de leur service de premiers répondants. Elles demandent enfin la tenue d'une consultation publique dans la Ville de Hampstead.

La commission a noté que la population de la Ville de Hampstead s'élevait, en 2006, à 6 994 habitants⁴ Cette ville comporte 2 639 logements construits en grande majorité avant 1986 dont 52 % sont des maisons individuelles détachées ce qui correspond à la catégorie 1- *bâtiments à risques faibles* en sécurité incendie. Il est à noter que 65 % des résidents sont propriétaires de leur logement et que le revenu médian s'élevait à

⁴ Statistiques-Canada

<http://www12.statcan.ca/english/census06/data/profiles/community/Details/Page.cfm?Lang=F&Geo1=CSD&Code1=2466062&Geo2=PR&Code2=24&Data=Count&SearchText=Hampstead&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&Custom>

142 102 \$ en 2005. L'auteur de l'historique de la Ville de Hampstead présenté sur le site Internet de cette ville conclut ainsi la description de cette communauté :

« Le cadre dans lequel la ville de Hampstead a poussé est un exemple parfait de la théorie de la « Cité-jardin ». La ville s'est avérée être l'un des districts résidentiels les mieux appréciés sur l'île de Montréal. La philosophie des fondateurs de la ville a permis un contrôle strict de l'ensemble de son agencement, tout en encourageant une créativité compatible avec le cadre de ce grand projet. Il en est résulté un lieu où cohabitent la sécurité, la beauté et la tranquillité. »⁵

La commission a noté également que c'est la Ville de Hampstead qui avait autorisé la construction, en 1939, du bâtiment abritant la caserne 79, un bâtiment utilitaire sans intérêt architectural particulier et conçu à des fins de garage municipal. Située dans la Ville de Hampstead, cette caserne est fermée depuis 2007 en raison de la désuétude du bâtiment. En effet, celui-ci requiert des travaux si importants que des investissements évalués à l'époque à plus de quatre millions de dollars seraient requis au programme triennal d'immobilisations (PTI) pour le rendre conforme aux normes. Par conséquent, le SIM a jugé préférable de fermer la caserne 79, d'autant plus que les casernes 78, 04, 27, 46 et 34, qui sont toutes situées à moins de 3,5 kilomètres, permettent de desservir fort adéquatement cette ville offrant de plus, à 100 % et partout sur le territoire de Hampstead, une force de frappe de 10 pompiers en 10 minutes. En outre, dès que le service des premiers répondants aura été implanté l'an prochain à la caserne 04, le temps de réponse pour ce service sera considérablement amélioré, puisque la caserne 04 est située à 1,1 kilomètre (400 mètres à vol d'oiseau) de la caserne 79. Entre-temps, l'unité des premiers répondants a été déplacée de la caserne 79 à la caserne 78, située à 2,6 kilomètres de la caserne 79. La commission a été informée du nombre moyen de sorties à la caserne 79 qui s'élevait en 2006, avant sa fermeture, à 237, principalement en raison du service des premiers répondants. La commission est d'avis que les 6 994 résidents de Hampstead seront bien desservis par les 5 casernes entourant cette municipalité au bâti de qualité supérieure et très majoritairement considéré à risques faibles.

La commission a pris en considération également le fait que la sécurité incendie est de compétence d'agglomération. Pour cette raison, le schéma de couverture de risques en sécurité incendie a été élaboré en réponse aux besoins des citoyennes et citoyens de l'agglomération, sans tenir compte des limites territoriales des villes liées ou des arrondissements, avec la volonté de leur offrir une protection incendie de qualité et répondant aux orientations ministérielles. La commission note que cinq casernes sont en mesure de répondre aux besoins des résidentes et résidents de la Ville de

⁵ Site Internet de la Ville de Hampstead

<http://www.hampstead.qc.ca/2/Ville+de+Hampstead/Historique+de+la+ville>

Hampstead. Par ailleurs, dès que l'implantation du service des premiers répondants sera complétée, les citoyennes et citoyens de cette ville bénéficieront d'une couverture largement supérieure à celle qui y prévalait avant la création de la nouvelle Ville de Montréal. Toutefois, la commission comprend les inquiétudes manifestées lors de la consultation publique en rapport avec l'offre de services des premiers répondants et le vieillissement de la population et c'est pourquoi la commission propose la mise en place de mesures intérimaires afin d'assurer aux résidentes et résidents d'Hampstead la disponibilité du véhicule 279 jusqu'à ce que l'implantation du service soit complétée. La commission estime que les mesures intérimaires proposées répondent adéquatement à la préoccupation principale exprimée par les intervenantes en assemblée publique.

LA FUSION DES CASERNES 31 ET 41

Deux élus de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, le maire André Lavallée et le conseiller François Purcell, ont fait part à la commission de leurs préoccupations au sujet de la fermeture de la caserne 31. Celles-ci portent principalement sur une réponse adéquate aux besoins des citoyennes et citoyens de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie alors que le projet de schéma propose de fermer la caserne 31 et que des équipements sont déplacés vers d'autres quartiers. Ils invoquent des caractéristiques particulières à ce territoire pour faire valoir le bien-fondé du maintien des casernes actuelles. Tant le maire Lavallée que le conseiller Purcell demandent que les citoyennes et citoyens de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie soient rencontrés et informés adéquatement des motifs de fermeture de la caserne 31.

Rappelons que le schéma propose la fermeture des actuelles casernes 31 et 41 et la construction d'une nouvelle caserne 41 sur un axe médian permettant de desservir aussi bien la population de cet arrondissement. La caserne 31, située à proximité du marché Jean-Talon, fut construite en 1931 dans le cadre du programme d'aide aux chômeurs et fut mise en opération le 30 juillet 1934. Déjà en 1989 et en 1996, des études réalisées par le SIM démontraient que ce secteur de l'arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie pouvait possiblement être aussi bien desservi en fusionnant les casernes 31 et 41. Toutefois, les démarches en vue d'une éventuelle fusion n'ont pas été menées à terme.

La commission reconnaît que la fermeture d'une caserne est un phénomène illustrant l'évolution des besoins. Ainsi, la vétusté du bâtiment, l'amélioration notable des équipements et des tactiques d'intervention au Service de sécurité incendie de Montréal représentent autant de raisons qui, depuis la création du Service de sécurité incendie en 1863, ont entraîné la fermeture de plusieurs casernes. Depuis 1863, 102 casernes ont porté les numéros 1 à 50 dans les neuf arrondissements de l'ancienne Ville de Montréal qui comptent aujourd'hui 34 casernes ce qui signifie que le même numéro de

caserne a été attribué à plus d'un bâtiment et que plusieurs casernes ont, pour diverses raisons, été fermées. Ainsi, les casernes 8, 14 et 20 ont été reconstruites à quatre reprises. Dix casernes ont fait l'objet de trois constructions, 23 de deux et 14 d'une seule⁶.

Plusieurs des casernes fermées depuis les débuts du Service de sécurité incendie ont été reconverties à d'autres fins, en témoignent les bibliothèques Saint-Charles (15), Notre-Dame (24) et Georges-Vanier (22) ainsi que l'atelier Espace Verre (21) qui occupent ainsi d'anciennes casernes de l'arrondissement du Sud-Ouest, berceau de l'industrialisation au Canada. Le Centre d'histoire de Montréal occupe l'ancienne caserne de la place d'Youville (1), le Théâtre sans fil est logé dans l'ancienne caserne Létourneux (44), qualifié de bâtiment-phare du patrimoine montréalais, et des organismes socio-culturels offrent leurs services à la Caserne 18-30, adjacente à une caserne de l'arrondissement d'Hochelaga-Maisonneuve(48). Dans le même arrondissement, la maison de la culture Maisonneuve a, depuis 2005, son port d'attache à la première caserne 45. Sur le Plateau Mont-Royal, la deuxième caserne 14 est occupée par le Centre des arts contemporains du Québec à Montréal et dans l'arrondissement de Ville-Marie, Intégration-Jeunesse, une entreprise d'insertion sociale, occupe l'ancienne caserne 11 alors que la première caserne 19 abrite le Théâtre Espace Libre⁷.

La commission note toutefois que la Ville, fort heureusement, rénove et maintient en opération des casernes occupant des bâtiments patrimoniaux notamment⁸ celle de la rue Laurier Ouest (30) construite en 1904-1905 par la Ville de Saint-Louis du Mile-End, la caserne 16 construite en 1891-1892 et située au 1041, rue Rachel, la caserne 26 construite par la Ville de Lorimier en 1901 et la caserne 23 construite en 1930-31 dans le style Art déco selon les plans de l'architecte Ludger Lemieux et située au 523, place Saint-Henri⁹. Rappelons également l'intervention de la Ville en vue d'intégrer la façade de pierre de la caserne de la rue Saint-Antoine au projet d'agrandissement du Palais des congrès.

La commission reconnaît que la caserne 31 présente un intérêt patrimonial. La commission a également pris en considération, pour les casernes 31 et 41, le nombre de sorties de chacune de ces casernes : 616 pour la caserne 31 et 621 pour la caserne 41. Ces sorties ne comprennent pas celles du service des premiers répondants puisque ce dernier n'y est pas encore offert. La commission a aussi comparé les coûts de réfection des casernes 31 et 41 au coût de construction d'une nouvelle caserne 41. Il en

⁶ Source : Centre de documentation du SIM

⁷ idem

⁸ La liste n'est pas exhaustive.

⁹ idem

coûterait environ 5 millions de dollars au PTI pour rénover les casernes 31 et 41, principalement en raison des coûts élevés de rénovation de la caserne 31, un bâtiment patrimonial rappelons-le, comparativement à plus de 4 millions de dollars et peut-être davantage pour construire une nouvelle caserne.

Après avoir considéré les aspects historiques, le volume important de sorties de véhicules incendie pour les casernes 31 et 41, avoir comparé les coûts relatifs à la rénovation des deux casernes à celui de la construction d'une nouvelle caserne, la commission a pris connaissance du profil socio-économique de l'arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie¹⁰ où est située la caserne 31, à deux pas du marché Jean-Talon et au cœur du quartier de la Petite-Italie. Cet arrondissement est, après celui du Plateau-Mont-Royal, le plus densément peuplé et on y retrouve, en moyenne, 9 113 habitants par kilomètre carré. C'est aussi l'un des arrondissements où le nombre de personnes de 65 ans et plus vivant seules est l'un des plus importants sur l'île après les villes de Côte-Saint-Luc, Hampstead, Montréal-Ouest et Westmount. Un résidant sur cinq (20 %) de l'arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie est immigrant et à peine 26 % de la population est propriétaire de son logement comparativement à la moyenne de 36 % pour l'île. La très grande majorité (87 %) des 68 160 logements se trouve dans des immeubles de moins de cinq étages. De ces 68 160 logements, 20 240 ont été construits avant 1946, 24 260 entre 1946 et 1960 et 10 550 entre 1971 et 1980. Des réparations mineures sont nécessaires pour 27 % d'entre eux et des réparations majeures pour 10 % de ces logements. De plus, 35 % des locataires consacraient plus de 30 % de leurs revenus au paiement du loyer en 2004.

Le revenu total annuel moyen de la population de 15 ans et plus était inférieur de 4 000 \$ à la moyenne et l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie est au quatrième rang des arrondissements pour les revenus des ménages les plus bas. L'arrondissement comptait, en 2001, 50 170 emplois dont 23,6 % en soins de santé et d'assistance sociale, au troisième rang à Montréal pour cette concentration d'emplois. L'industrie de la fabrication représente la deuxième plus importante concentration d'emploi et le secteur du commerce de détail, la troisième.

En outre, la commission a appris que 3000 unités de logement seront mises en chantier d'ici cinq ans dans cet arrondissement dont certaines dans le quartier de la Petite-Italie, particulièrement dans le secteur émergent Marconi-Alexandra, une ancienne zone industrielle occupée par plusieurs ateliers d'artistes où le développement résidentiel est de plus en plus important.

¹⁰ Profil socio-économique : arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie, septembre 2004
https://servicesenligne2.ville.montreal.qc.ca/sel/publications/PorteAccesTelechargement?lng=Fr&systemName=10131586&client=Serv_corp

Comme ce fut le cas à New York et dans plusieurs grandes villes, les artistes montréalais contribuent largement à la mise en valeur de friches industrielles et à la revitalisation des quartiers où ils s'installent. Comme ailleurs, les artistes sont les premières victimes de la revitalisation alors que le loft à la mode remplace le loft d'artistes, le développement du quartier Centre-Sud dans l'arrondissement de Ville-Marie et celui du secteur du canal de Lachine dans le quartier Saint-Henri (arrondissement du Sud-Ouest) témoignent de ce mouvement irréversible. Cette situation fut d'ailleurs largement dénoncée à l'occasion de la consultation publique sur les ateliers d'artistes, diagnostic et plan d'action, menée par la Commission du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie au printemps 2007.

La commission a également pris connaissance du portrait de quartier de Parc-Extension¹¹ où se trouve la caserne 41. Le portrait présente ainsi sommairement le quartier le plus densément peuplé et un des moins favorisés de Montréal :

« Parc-Extension est situé à l'ouest de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. C'est un quartier étroit, enclavé de toutes parts par des infrastructures routières et ferroviaires, et le plus densément peuplé de l'arrondissement et de Montréal. On y retrouve 18 802 habitants au km² comparativement à 3 625 habitants au km² à Montréal. Au total, 31 399 personnes représentant une centaine d'ethnies différentes cohabitent dans ce quadrilatère de 1,6 kilomètre carré. C'est dire qu'avec 62% de sa population née hors Canada, on associe d'abord Parc-Extension à la multiethnicité et au multiculturalisme...Parc-Extension est également reconnu comme étant un quartier pauvre. Le revenu moyen individuel et familial est presque la moitié moins élevé que dans l'ensemble de la ville (15 088 \$ comparativement à 28 205 \$ pour Montréal). Le taux de chômage est quant à lui, plus de deux fois supérieur à la moyenne de la ville (9,2 %), bien qu'il soit passé de 30,1 % en 1996 à 20,8 % en 2001...On retrouve 6 838 emplois dans Parc-Extension répartis, pour la plupart, dans le secteur manufacturier, les services à la production et les services à la consommation...Les résidents de Parc-Extension sont majoritairement locataires dans des logements plus petits qu'ailleurs à Montréal et majoritairement construits (88 %) entre 1946 et 1970. »¹²

À la lumière de ces informations, la commission est d'avis que les risques associés aux caractéristiques des secteurs entourant la caserne 31 située au 7041, rue Saint-

¹¹ Portrait de quartier de Parc-Extension

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/arr_vill_fr/media/documents/Publications_portraitparc-extensionF9-2004.pdf

¹² Idem, pages 1 et 2

Dominique à l'intersection de la rue Shamrock dans le quartier de la Petite-Italie, et la caserne 41, située au 7405, rue Champagneur, à l'intersection de la rue Ogilvie dans le quartier Parc-Extension, sont similaires aux risques des secteurs situés dans la zone de concentration localisée au centre de l'île. En effet, la densité de la population, les caractéristiques du bâti, les contraintes liées à la circulation automobile aux abords du marché Jean-Talon et dans le quartier enclavé de Parc-Extension, le nombre élevé de sorties de véhicules d'incendie et les caractéristiques sociales et économiques des populations de ces quartiers font en sorte que l'on constate, sur une période de cinq années, dans les arrondissements de Rosemont–La-Petite-Patrie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension le plus grand nombre de décès à la suite d'un incendie (20 sur 96, soit 20 %), des pertes matérielles évaluées à plus de 27 millions qui sont parmi les plus élevées sur l'île, 1088 des 8202 incendies pour une population respective de 145 000 et 131 318 résidents (total = 276 318, 15 % de la population de l'agglomération).

La commission a considéré également le fait que l'implantation du service de premiers répondants dans les casernes 31 et 41 accroîtra significativement le nombre d'appels, particulièrement dans l'arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie là où la proportion de personnes de plus de 65 ans est très importante. De plus, la commission tient à rappeler la corrélation significative entre l'incidence des incendies et le revenu des ménages, corrélation citée au projet de schéma en regard de la zone de concentration. Par conséquent, la commission estime que l'ensemble de ces facteurs justifie le maintien des actuelles casernes 31 et 41 et, pour ces raisons, elle recommande la rénovation et le maintien de ces casernes avec les effectifs et les équipements actuellement en place.

LES PROGRAMMES DE PRÉVENTION

Trois intervenants ont fait part à la commission de leurs préoccupations au sujet des programmes de prévention. Cette section relate leurs propos.

Un représentant du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal s'est adressé à la commission au sujet de la création de 68 postes permanents et 10 postes temporaires dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de prévention. Le syndicat s'intéresse au déploiement ainsi qu'à la formation du personnel et il manifeste son intérêt à collaborer aux travaux du SIM.

La conseillère Catherine Sévigny représente les citoyennes et citoyens de l'arrondissement de Ville-Marie, un des arrondissements où l'on dénombre le plus grand nombre de décès à la suite d'un incendie, le plus grand nombre d'incendies et les pertes matérielles les plus importantes. Il s'agit également d'un arrondissement bien

pourvu en casernes, équipements et pompiers et c'est pourquoi Mme Sévigny appuie la hausse des activités de prévention ce qui, selon elle, devrait améliorer significativement le bilan de l'arrondissement de Ville-Marie. Elle constate également que le schéma proposé a le mérite de respecter la capacité de payer des citoyennes et des citoyens de l'agglomération. Elle est préoccupée toutefois par les mécanismes de protection du patrimoine et demande que cet aspect soit pris en compte dans la mise en œuvre du schéma.

Enfin, un citoyen récemment victime d'un incendie félicite le directeur du SIM et l'ensemble du personnel pour la qualité des services dont il a bénéficié. Il fait remarquer qu'avant la création de la nouvelle Ville de Montréal en 2002, la municipalité où il réside était dotée de bons camions. La création de la nouvelle Ville de Montréal a permis le déploiement partout sur l'île de pompiers à temps plein bien formés. Il termine avec une comparaison des services offerts à San Diego et recommande que le SIM intègre les services d'Urgences-Santé.

La commission est consciente de l'importance de la prévention. En effet, malgré l'ampleur des moyens mis en place par la Ville de Montréal, encore trop de décès surviennent au cours d'un incendie parce que le logement n'était pas équipé d'un avertisseur de fumée ou encore parce que ce dernier n'était pas en état de fonctionner. Les statistiques démontrent que dans plus de 80 % des cas la mort aurait pu être évitée grâce à un avertisseur de fumée fonctionnel. La commission est tout à fait favorable aux mesures de prévention prévues au schéma, mesures dont les commissaires ont demandé la mise en œuvre en vue d'accroître, entre autres, la protection des citoyennes et citoyens dans les quartiers centraux de l'agglomération.

CONCLUSION

La consultation publique a permis de faire connaître davantage la proposition de schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal en démontrant l'ampleur des moyens mis en place par la Ville de Montréal afin d'assurer, à tous points de vue, la sécurité des citoyennes et citoyens. La commission remercie les intervenants dont les commentaires et les mémoires ont contribué à enrichir le projet de schéma.

Les thèmes abordés au cours du processus de consultation par les citoyennes et citoyens et représentants d'organismes ont permis d'apporter les éléments de clarification nécessaires sur les sujets suivants : la construction de casernes dans les extrémités Est et Ouest de l'agglomération; l'achat et les déplacements de véhicules d'intervention; l'embauche de personnel; l'amélioration de l'approvisionnement en eau dans des secteurs non desservis par l'aqueduc et la pertinence des activités de prévention.

Au sujet de la prévention, la commission souhaite, à l'instar du gouvernement du Québec dont les campagnes de sécurité et les outils promotionnels ont amené les québécoises et les québécois à modifier positivement leur comportement à l'égard de la consommation d'alcool et de la conduite automobile, que la Ville accentue ses actions préventives afin d'améliorer certains comportements et protéger ainsi adéquatement la population, tout particulièrement les personnes les plus vulnérables.

Les travaux de la commission lui ont permis d'avoir accès à des données et des informations qui l'amènent à formuler des recommandations, à l'égard du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal, permettant de tenir compte des inquiétudes des résidentes et résidents de Hampstead et des préoccupations des représentants des citoyennes et citoyens de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Enfin, la commission est heureuse de constater globalement que les activités de prévention et les mesures d'optimisation proposées au projet de schéma de couverture de risques permettront à la Ville de Montréal d'offrir aux citoyennes et citoyens de l'agglomération un niveau de protection supérieur aux normes définies par le ministre de la Sécurité publique dans ses orientations ministérielles.

RECOMMANDATIONS

ATTENDU les statistiques cumulatives des arrondissements de Rosemont - La Petite-Patrie (casernes 31) et Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension (casernes 41) démontrant sur une période de cinq ans :

- le taux le plus élevé de pertes de vie, soit 20 décès (10 chacun) sur un total de 96;
- des pertes matérielles parmi les plus élevées, soit plus de 27 millions de dollars pour ces deux arrondissements sur un total de plus de 215 millions de dollars ;
- 1088 incendies sur un total de 8202 pour l'ensemble de l'île;

ATTENDU que les casernes 31 et 41 sont situées dans la zone de concentration comportant le plus grand nombre d'incendies, de pertes de vie et de pertes matérielles sur le territoire de l'agglomération;

ATTENDU les inquiétudes exprimées par les citoyennes et citoyens du secteur de la caserne 31 au sujet de la perte d'un véhicule de combat et d'une caserne;

ATTENDU la moyenne annuelle évaluée à 1241 sorties du premier véhicule aux casernes 31 et 41;

ATTENDU que les quartiers desservis par les casernes 31 et 41 se caractérisent par :

- un revenu moyen parmi les moins élevés de l'agglomération;
- des logements majoritairement construits avant 1970 dans des immeubles de moins de cinq étages pour la plupart attachés;
- des caractéristiques sociales et économiques spécifiques à la population du quartier de la Petite-Italie, notamment une proportion élevée de personnes âgées et d'autres particularités propres au quartier Parc-Extension où 31 399 personnes résident sur un territoire de 1,6 km²;

ATTENDU l'actuel processus d'implantation du service de premiers répondants et, lorsque complété, la forte probabilité d'une hausse significative des sorties d'autopompes aux casernes 31 et 41;

ATTENDU les inquiétudes exprimées en consultation publique quant à la perte du

service de premiers répondants offert à la caserne 79 (Ville de Hampstead) avant sa fermeture;

ATTENDU l'importance du service des pompiers premiers répondants dont la mission est de sauver des vies;

La commission :

REMERCIE ceux et celles qui lui ont fait part de leurs commentaires, suggestions et recommandations et qui ont participé au processus pour la qualité de leurs interventions au cours de l'assemblée publique et autres séances de la commission;

ET RECOMMANDE au comité exécutif et au conseil d'agglomération :

Concernant la fermeture de la caserne 79

CONSIDÉRANT la fermeture temporaire depuis juin 2007 de la caserne 79, la désuétude du bâtiment et les importants travaux de rénovation qui seraient requis;

CONSIDÉRANT que les temps de réponse pour ce territoire sont supérieurs aux exigences prescrites aux Orientations du ministre de la Sécurité publique et qu'ils respectent la norme NFPA 1710¹³ et NFPA 1201;

CONSIDÉRANT les statistiques relatives au territoire couvert par la caserne 79, lesquelles démontrent sur une période de cinq ans :

- aucune perte de vie résultant d'un incendie;
- des pertes matérielles parmi les moins élevées sur l'île, soit moins de 3.2 millions de dollars sur un total de plus de 215 millions de dollars et ce, en incluant les pertes matérielles des secteurs Côte-Saint-Luc et Montréal-Ouest;
- un nombre de 132 incendies, incluant les données des villes de Côte-Saint-Luc et Montréal-Ouest, sur un total de 8202 pour l'ensemble de l'agglomération;
- une moyenne annuelle de 237 sorties de véhicules, toutes interventions confondues et incluant les sorties des premiers répondants;

¹³ NFPA : National Fire Protection Association.

CONSIDÉRANT, malgré la fermeture de la caserne 79, le maintien d'un temps de réponse équivalent grâce à la capacité des cinq casernes environnantes;

CONSIDÉRANT la capacité du Service de sécurité incendie de Montréal d'offrir le service de premiers répondants à la Ville de Hampstead à partir de la caserne située à Côte Saint-Luc;

CONSIDÉRANT le temps de réponse rapide et la disponibilité d'effectifs en mesure d'accomplir leur mission de premiers répondants malgré la relocalisation temporaire de la caserne de Hampstead;

CONSIDÉRANT le fait que le Service de sécurité incendie de Montréal est en mesure de mettre en place des solutions permettant d'améliorer davantage la disponibilité de l'équipe des pompiers premiers répondants relocalisés à la caserne de Côte Saint-Luc;

CONSIDÉRANT que l'implantation du service premiers répondants sera complétée en décembre 2009, ce qui aura pour effet d'améliorer le temps de réponse et la disponibilité des premiers répondants grâce aux effectifs des casernes nouvellement accréditées entourant la Ville de Hampstead;

La commission recommande :

R-1

Que la caserne 79 soit définitivement fermée tel que proposé au projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

R-2

Que des mesures intérimaires soient mises en œuvre afin de maximiser la disponibilité de l'unité des premiers répondants (279) desservant le territoire de la Ville de Hampstead, et ce, jusqu'à ce que l'implantation du service des premiers répondants soit complétée en décembre 2009.

Concernant la fusion des casernes 31 et 41

CONSIDÉRANT la fusion des casernes 31 et 41 proposée au projet de schéma, casernes situées dans les arrondissements Rosemont–La Petite-Patrie (31) et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (41) et le déplacement proposé de l'autopompe de la caserne 31 à la caserne 63 à Dorval;

CONSIDÉRANT les études réalisées par le SIM en 1989 et 1996 quant à une hypothèse de fusion des casernes 31 et 41, hypothèse qui ne fut pas retenue à la suite de ces études;

CONSIDÉRANT les coûts de rénovation des casernes 31 et 41 comparables à ceux de la construction d'une nouvelle caserne;

CONSIDÉRANT la densité élevée de la population dans les quartiers de la Petite-Italie et de Parc-Extension, respectivement 9 113 habitants et 18 802 habitants au km²;

CONSIDÉRANT les contraintes liées à la circulation automobile aux abords du marché Jean-Talon et dans le quartier enclavé de Parc-Extension ;

CONSIDÉRANT la mise en chantier, d'ici cinq ans, de près de 3 000 unités de logement dans l'arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie;

CONSIDÉRANT la revitalisation en cours du secteur Marconi-Alexandra (casernes 31), une ancienne zone industrielle dont le développement résidentiel est de plus en plus important;

La commission recommande :

R-3

D'ÉMETTRE un avis favorable à l'égard du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal qui doit être soumis au ministre de la Sécurité publique en vertu l'article 20 de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., chapitre S-3.4) en assurant le maintien des actuelles casernes 31 et 41, incluant les effectifs et les véhicules en place, et en prévoyant l'ajout d'une autopompe et de 20 pompiers à la caserne 63 (Dorval).

R-4

DE PRÉVOIR au Programme triennal d'immobilisations 2009 les montants requis permettant de procéder à la rénovation des casernes 31 et 41 dans les meilleurs délais.

ANNEXES

LISTE DES PARTICIPANTS AUX SÉANCES DE CONSULTATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

M. Jean-François St-Onge, conseiller, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
M. Glenn J. Nashen, conseiller, Ville de Côte-Saint-Luc
M. William Steinberg, maire, Ville de Hampstead
M. Richard Sun, directeur général, Ville de Hampstead
M. Stéphane Harbour, maire, arrondissement d'Outremont
M. Claude Piquette, conseiller, arrondissement d'Outremont
M. Paul Beaupré, conseiller, arrondissement de Verdun
M. Marc Touchette, conseiller, arrondissement de Verdun
M. Marcel Parent, maire, arrondissement de Montréal-Nord
Mme Louise Desrosiers, arrondissement de Montréal-Nord
M. Denis Cloutier, arrondissement de Montréal-Nord
Mme Yvette Bissonnet, conseillère de ville, arrondissement de Saint-Léonard
M. Robert L. Zambito, conseiller d'arrondissement, arrondissement de Saint-Léonard
Mme Jacqueline Montpetit, mairesse, arrondissement du Sud-Ouest
M. Sandy Hébert, directeur du bureau d'arrondissement, arrondissement du Sud-Ouest
M. Jean-Luc Thibault, attaché politique, Opposition officielle
M. Bob Benedetti, maire, Ville de Beaconsfield
M. Peter Neville, conseiller, Ville de Beaconsfield
M. Edgar Rouleau, maire, Ville de Dorval
Mme Margo Heron, conseillère, Ville de Dorval
M. Michel Hébert, conseiller, Ville de Dorval
M. John W. Meaney, maire, Ville de Kirkland
M. Jean-François Cloutier, conseiller d'arrondissement, arrondissement de Lachine
Mme Monique Worth, mairesse, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
Mme Catherine Clément-Talbot, conseillère, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
M. Paul Bissonette, conseiller, Ville de Pointe-Claire
M. Aldo Iermieri, conseiller, Ville de Pointe-Claire
M. Dennis Smith, conseiller, Ville de Pointe-Claire

LISTE DES INTERVENANTS À LA SÉANCE PUBLIQUE DU 20 MARS 2008

M. Richard Lafortune, directeur syndical, Association des pompiers de Montréal (APM)
M. Roméo Noël, directeur du SIM 1991-1996, expert pour l'APM
Mme Bonnie Feigenbaum, conseillère municipale, Ville de Hampstead
Mme Rachel Guensik, citoyenne, Ville de Hampstead
M. François Purcell, conseiller municipal, arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie, Ville de Montréal
M. Alain St-Pierre, pompier, SIM
M. Jean-Marc Boucher, vice-président, Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal
Mme Roz Fross, citoyenne, Ville de Hampstead
Mme Catherine Sévigny, conseillère municipale, arrondissement de Ville-Marie, Ville de Montréal
M. Enrico Michaud, pompier, SIM
M. André Lavallée, maire, arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie, Ville de Montréal
M. Michel Saint-Laurent, pompier, SIM
M. Mario Vaillancourt, pompier, SIM
M. Danny Rioux, pompier, SIM
M. William Spears, citoyen

LISTE DES MÉMOIRES DÉPOSÉS À LA COMMISSION

Mémoire de l'Association des pompiers de Montréal

Mémoire de M. Roméo Noël